



AVIS PUBLIC

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES POUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON POUR LA SESSION DE JUIN 2019

Dans le cadre du règlement ministériel sur l'enseignement à la maison, la Commission scolaire des Draveurs donne accès aux épreuves de type commission scolaire, ainsi qu'aux épreuves ministérielles obligatoires et uniques aux élèves qui reçoivent l'enseignement à la maison selon un horaire défini par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la commission scolaire.

Les parents ayant fait le choix de soumettre leur enfant aux épreuves de la commission scolaire, ainsi qu'aux épreuves obligatoires et uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (sanction des études) devront informer le Service des ressources éducatives **avant le 5 avril 2019**.

L'enfant devra se présenter à l'endroit désigné et selon l'horaire qui sera fourni suite à l'inscription. Seul l'enfant sera admis dans la salle où l'épreuve sera réalisée.

Les résultats des épreuves de la commission scolaire et obligatoires seront transmis par courriel après la correction de l'évaluation. Les parents et l'enfant ne recevront aucune copie de l'épreuve corrigée.

Les résultats des épreuves uniques seront transmis par courrier au moyen d'un relevé des apprentissages en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Afin d'inscrire votre enfant à une épreuve, veuillez envoyer votre demande à l'adresse courriel suivante : enseignement-maison@cldraveurs.qc.ca.

Veuillez noter que les épreuves de la commission scolaire, obligatoires ou uniques ne sont pas offertes à chacun des niveaux scolaires.

Gatineau, ce 14 mars 2019

La directrice générale,
Manon Dufour